



## COMMUNIQUE

En raison des menaces que représente le coronavirus et tenant compte des mesures prises par le Gouvernement pour le juguler, le Ministère des Finances et du Budget et l'Association Professionnelle des Établissements de Crédit, réunis ce vendredi 20 mars 2020 portent à la connaissance des salariés de l'Etat et du secteur privé que les dispositions ci-après sont arrêtées pour la paie des salaires du mois de mars 2020 :

1. Pour éviter les attroupements, les accès aux guichets et distributeurs automatiques se feront par quota déterminé par chaque banque suivant la taille de l'agence ou les dimensions de l'abri du distributeur;
2. A l'entrée de l'agence ou du distributeur, les clients, tout en respectant les règles d'espacement et d'écart minimum entre deux (02) personnes à observer, devront se soumettre au contrôle effectué par un agent sanitaire positionné à cet effet, puis se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie avec les produits mis à leur disposition ;
3. Des agents de sécurité et de santé seront placés devant les agences et les distributeurs pour veiller à l'observation de ces mesures.

Le Ministère des Finances et du Budget et l'Association Professionnelle des Établissements de Crédits en appellent à l'esprit civique de toutes personnes sollicitant les services du système bancaire pour le respect de ces dispositions dans l'intérêt de tous.

Fait à N'Djaména, le 20 mars 2020

Le Ministre des Finances et du Budget



TAHIR HAMID NGUILIN